

MAIRIE DE MOUTIERS  
**PROCES VERBAL**

**RÉUNION DU MARDI 24 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 24 janvier à vingt heure,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 19/01/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

**Etaient présents :** M. COLAS Yves, Mme HOCDE Marie-Thérèse, M. PRIOUR Nicolas, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. DOUCIN David, M. FOLIARD Cédric, M. ALIX Didier, M. ROBIDEL Johan, Mme LEMAILE Magali, M. DURAND Cédric, Mme CHEDEMAIL Mathilde, Mme OLIVRY Kélig, Mme CORNÉE Anne-Sophie

**Excusés :**

M. CORBIÈRE Sébastien donne pouvoir à M. DURAND Cédric

Mme FROMENTIN Cécile

**Secrétaire :** Mme CHEDEMAIL Mathilde

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal  
DU 13 DECEMBRE 2022**

**I – CHEMIN PIETONNIER : travaux pour aménagement**

**II – Subvention amendes de police**

**III – Nouveau lotissement : nom du lotissement**

**IV – Nouveau lotissement « Les Hautes Vallées » : création budget 2023**

**V – TARIFS COMMUNAUX : cimetière**

**VI - BUDGET : ouverture de crédits par anticipation section investissement BP 2023**

**Objet n°1 – CHEMIN PIETONNIER : travaux pour aménagement**

Monsieur Le Maire rappelle qu'il existe un boviduc passant sous la RD 178, à l'intersection de la rue du Sacré cœur. Il est proposé de passer sous le boviduc en direction d'Availles-sur-Seiche, afin de garantir la sécurité des promeneurs sur cette route très passagère.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise CHABOT TP au tarif de 3308.50 € HT pour l'empierrement et le terrassement de ce sentier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise CHABOT TP au tarif de 3 308.50 € HT

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

**Objet n°2 – SUBVENTION : amendes de police (dotation 2022 programme 2023)**

Monsieur le Maire rappelle que le Département doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la création et la mise en sécurité du chemin piétonnier longeant la rue du Sacré Cœur et passant sous le Boviduc, en direction d'Availles-sur-Seiche. Les travaux sont estimés à 3308.50 € HT. Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**SOLICITE** une demande de subvention au titre de l'amende de police, auprès de l'agence Départementale de Vitré, pour la mise en sécurité d'un chemin piétonnier protégé.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

### **Objet n°3 – Nouveau lotissement : nom du lotissement**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil réuni le 13 septembre 2022 a accepté l'acquisition d'un terrain d'environ 2.5 hectares, appartenant à Mme RENOUARD Germaine de Moutiers, concernant les parcelles C350, C438 et une partie de la parcelle C763, au prix de 4 € le m<sup>2</sup>. Ce terrain se situe en continuité du lotissement « Les Vallées ».

Afin d'anticiper les différentes opérations comptables en 2023, il est nécessaire de créer un budget et avant tout de définir le nom de ce nouveau lotissement.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil afin de recueillir de nouvelles idées ou de statuer sur celles précédemment proposées :

« Les Hauts de la Seiche »	« Les 4 saisons »	« Les Versants »
« Les Moulins à Vent »	« Les Hautes Vallées »	« La Clé des Champs »
« Le Clos Fleuri »	« Les Vallons »	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour et 1 abstention) :

**NOMME** le futur lotissement (parcelles C350, C438 et une partie de la parcelle C763) : « Les Hautes Vallées »

### **Objet n°4 – Nouveau lotissement « Les Hautes Vallées » : création budget 2023**

Considérant qu'il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune afin d'isoler l'ensemble des opérations en dépenses et en recettes liées à la création d'un lotissement.

L'instruction budgétaire M57 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité des stocks, destinées à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession de terrains concernés. Considérant que les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**CRÉÉ** un budget annexe du lotissement « Les Hautes Vallées » assujetti à la TVA.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

### **Objet n°5 – TARIFS COMMUNAUX : cimetière**

Monsieur Le Maire propose de réviser les tarifs des concessions du cimetière. Il est nécessaire de distinguer les tombes simples et doubles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** les nouveaux tarifs applicables à compter du **25 janvier 2023**

#### **Tombes enfants (-7 ans)**

30 ans 200 €

50 ans 300 €

**Tombes adultes** *Simple 2 m<sup>2</sup>* *Double 4 m<sup>2</sup>*

30 ans 400 € 800 €

50 ans 600 € 1 200 €

#### **Cave-urne**

15 ans 300 €

30 ans 400 €

## **Objet n°6 - BUDGET : ouverture de crédits par anticipation section investissement BP 2023**

Monsieur Le Maire propose d'utiliser la faculté offerte par l'article L.1612-1 du CGCT qui permet d'ouvrir le quart des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 2022.

Crédits votés en 2022 :

Chapitre 20 : 23 376 €

Chapitre 21 : 463 000 €

Chapitre 23 : 0 €

Soit un total de 486 376 €. La limite d'ouverture des crédits par anticipation s'élève ainsi à 486 376 € x 25 % = 121 594 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE** l'ouverture de crédits par anticipation section investissement pour le budget 2023, à hauteur de 121 594 € réparti comme suit :

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Chapitre 20 : 23 376 € x 25% = 5 844 €

- Compte 202 : 2 000 € x 25% = 500 €
- Compte 2046 : 16 376 € x 25% = 4 094 €
- Compte 2051 : 5 000 € x 25% = 1 250 €

Chapitre 21 : 463 000 € x 25% = 115 750 €

- Compte 2111 : 180 000 € x 25% = 45 000 €
- Compte 2112 : 60 000 € x 25 % = 15 000 €
- Compte 212 : 5 000 € x 25% = 1 250 €
- Compte 212 : 20 000 € x 25% = 5 000 €
- Compte 2131 : 5 000 € x 25% = 1 250 €
- Compte 2131 : 5 000 € x 25% = 1 250 €
- Compte 2131 : 3 000 € x 25% = 750 €
- Compte 2131 : 10 000 € x 25% = 2 500 €
- Compte 2132 : 10 000 € x 25% = 2 500 €
- Compte 2151 : 85 000 € x 25% = 21 250 €
- Compte 2152 : 20 000 € x 25% = 5 000 €
- Compte 21538 : 10 000 € x 25% = 2 500 €
- Compte 2157 : 20 000 € x 25% = 5 000 €
- Compte 2158 : 10 000 € x 25% = 2 500 €
- Compte 2183 : 5 000 x 25% = 1 250 €
- Compte 2184 : 5 000 x 25% = 1 250 €
- Compte 2188 : 10 000 x 25% = 2 500 €

### **Questions diverses :**

1/ Cérémonie des vœux du Maire : bilan.

Changements proposés :

- Revoir l'emplacement de l'invitation sur le bulletin ?
- Changer le jour (dimanche midi ?)
- Remettre une distinction aux nouveaux habitants/nouveaux nés ?
- Convier et donner la parole aux présidents d'associations ?
- Projeter un film/documentaire/reportage réalisé par les enfants de l'école ? idem pour les diverses animations communales ?
- Organiser une tombola ?

2/ Bulletin municipal envoyé entre le 26 et 31/12/2022 : très bons retours.

- 3/ Date de la journée finances : jeudi 23 février 2023 - 9h
- 4/ Revêtement du sol de la salle des sports : en attente proposition et devis de l'entreprise EPS de la Guerche de Bretagne. Sol humide à certains endroits.
- 5/ Bureau du Maire : avancement des travaux
- 6/ Repas des élus le samedi soir 4 février 2023 – 19h30
- 7/ Nouvelle activité sportive « volley-ball » : contact auprès d'Atout Sport ; seul créneau disponible à la salle des sports, le jeudi soir.
- 8/ Utilisation chaussures propres à la salle des sports : le rappeler aux animateurs/présidents + affichage.
- 9/ Acquisition de mâts extérieurs et drapeaux : confirmer l'emplacement

**Levée de la séance** : 22h15

**Prochain conseil** : 28/02/2023

M. COLAS Yves  
Maire,

Mme HOCDÉ Marie-Thérèse

M. PRIOUR Nicolas

Mme CHEVRIER Maryvonne

M. CORBIÈRE Sébastien  
Excusé

M. DOUCIN David

M. FOLIARD Cédric

M. ALIX Didier

Mme FROMENTIN Cécile  
Excusée

M. ROBIDEL Johan

Mme LEMAILE Magali

M. DURAND Cédric

Mme CHEDEMAIL Mathilde  
Secrétaire

Mme OLIVRY Kélig

Mme CORNÉE Anne-Sophie